

Séance du Conseil Municipal en date du 13 mai 2024

Nombre de conseillers	
- En exercice	11
- Présents	08
- Votants	10
- Absent(s) excusé(s)	02
- Absent(s)	01
- Pouvoir	02
DATE CONVOCATION	03/05/2024

De la commune de : **VERRIERES EN FOREZ**
Séance du : **13 MAI 2024**

L'an deux mil vingt-trois le treize du mois de mai à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hervé PEYRONNET, Maire.

	P	AE	A		P	AE	A		P	AE	A
AUDIN-VERNET Françoise	x			PEYRONNET Hervé	x			ROBERT Clément	x		
BERAUD Emilie	x			PLANCHENAU Daniel			x	RUIZ Joël	x		
KLEIN Kévin		x		POMMIER Lucas		x		VIALLE Sandrine	x		
MALHIERE Thierry	x			PRADINES Cédric	x						

* **Secrétaire séance :** Thierry MALHIERE

* **Pouvoir(s) :** Kévin KLEIN donne pouvoir à Françoise AUDIN-VERNET
Lucas POMMIER donne pouvoir à Sandrine VIALLE

- Approbation du PV du précédent conseil,

Délibérations :

- Emprunt école
- Convention LFa service commun projets urbains
- Convention Siel borne de recharge électrique
- PADD
- Questions diverses

DEL.N° 2024-023 – REALISATION D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 480 000 € AUPRES DU CREDIT MUTUEL

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de réaliser un emprunt dans le cadre de la construction de l'école de la somme de 480 000 € sur 24 mois, dans l'attente du FCTVA et du versement de subventions. Ce prêt auprès du Crédit Mutuel est consenti aux conditions suivantes :

- Il supportera un taux d'intérêt fixe de 3,60 %,
- Les frais de dossier ou commission d'engagement sont de 480 euros,
- Base de calcul des intérêts: 365/365 jours,
- Paiement des échéances d'intérêts : Trimestrielle,
- Remboursement du capital in fine,

La commune aura la possibilité d'effectuer à notre gré, pour tout ou partie, le remboursement des fonds mis à disposition sans pénalité ni indemnité.

Le remboursement de cet emprunt pourra être reporté jusqu'à 12 mois maximum de la date de remboursement initial après accord du prêteur.

Cet emprunt fait partie des emprunts budgétés sur le budget prévisionnel 2024 de la commune .

A l'unanimité, le conseil municipal, autorise Monsieur le Maire à contracter cet emprunt et à signer tous documents liés.

Monsieur le Maire donne la parole à Françoise AUDIN-VERNET qui présente au conseil municipal le projet de convention de mise à disposition du service projets urbains de Loire Forez agglomération pour l'assistance technique sur la note d'enjeux d'attractivité du centre-bourg de la commune :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-10 et L.5211-4-1 VU les statuts de la Communauté,

Vu la délibération n° 1 du conseil communautaire du 19 décembre 2017 adoptant son schéma de mutualisation,

Vu la saisine pour avis du comité social territorial de la communauté qui se tiendra le 18 juin 2024,

Vu la saisine pour avis du comité social territorial du centre de Gestion de la Loire qui se tiendra le 20 juin 2024,

Instaurer de nouvelles logiques de solidarité et assurer l'optimisation des moyens humains et techniques entre les communes et l'intercommunalité constitue un enjeu majeur pour le bloc local.

Dans cette dynamique, un certain nombre de mises en commun ont été imaginées à l'attention des communes telle que la mise à disposition du service projets urbains de Loire Forez agglomération.

La convention de mise à disposition de service proposée précise l'objet, les missions et l'estimation du volume horaire nécessaires, la situation des agents exerçant leurs fonctions dans ce service, les conditions financières et modalités de remboursement, la durée et résiliation, et les modalités de responsabilité et de litiges relatifs à cette convention.

Considérant les besoins d'ingénierie nécessaires à la concrétisation des projets urbains communaux, la commune souhaite solliciter ce service de Loire Forez pour l'accompagner dans la mise en œuvre de la note d'enjeux d'attractivité du centre-bourg de la commune

Pour ce faire, le service commun projets urbains interviendra dans le cadre de ces missions à raison d'un volume horaire global estimé à 384 h. Tenant compte du coût du service à 24 €, cette mise à disposition s'élève donc à un montant estimé à hauteur de 9 216 €.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'APPROUVER la mise à disposition du service projets urbains de Loire Forez agglomération pour accompagner la commune dans la mise en œuvre de la note d'enjeux d'attractivité du centre-bourg de la commune à compter de la signature de la convention par les deux parties jusqu'à la finalisation de l'étape 3.
- D'APPROUVER la convention jointe à la présente délibération,
- D'AUTORISER le Maire à signer celle-ci.

Après discussion, l'assemblée municipale, à l'unanimité:

- **DECIDE** de faire appel au service projets urbains de Loire Forez agglomération pour accompagner la commune la mise en œuvre de la note d'enjeux d'attractivité du centre-bourg de la commune à compter de la signature de la convention par les deux parties jusqu'à la finalisation de l'étape 3.
- **APPROUVE** la convention qui s'y rattache,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de mise à disposition ainsi que tout autre document qui s'y rattache.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que Le SIEL Territoire d'Energie Loire, autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, a engagé depuis 2015 une réflexion sur le développement des nouveaux usages du réseau de distribution de l'électricité et l'opportunité d'un déploiement de bornes de charge pour véhicules électriques et rechargeables sur le territoire départemental.

A ce titre, les 116 bornes installées par le SIEL-TE sont intégrés au réseau interdépartemental de recharge électrique « Eborn » qui regroupe onze syndicats d'énergie d'Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le réseau Eborn est le premier service de recharge électrique dans le Sud-Est de la France et ses 1200 bornes sont réparties équitablement avec un maillage aussi bien en zone urbaine qu'en zone rurale. Ainsi, ce réseau offre ainsi un seul et même service de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, s'adressant aux particuliers, aux entreprises et aux collectivités avec un prix de recharge accessible pour tous.

Face aux enjeux de transition énergétique et neutralité carbone en 2050, le SIEL-TE souhaite prendre une part active dans la mobilité électrique et poursuivre le déploiement des bornes de recharge sur le département de la Loire.

Suite à l'adoption le 16 mars 2023 par le Préfet de la Loire du Schéma Directeur des Infrastructures de Véhicules Électriques (SDIRVE), et après réalisation d'une étude approfondie des flux routiers et des lacunes en matière de points de recharge électrique sur notre département, il apparaît que le territoire de la commune de Verrières en Forez représente un emplacement stratégique pour la mobilité électrique.

Le SIEL-TE propose l'installation d'une borne de recharge électrique sur la commune de Verrières en Forez. L'investissement initial nécessaire à l'installation de cette borne serait pris en charge à 100% par le SIEL-TE et les coûts de fonctionnement seraient répartis entre plusieurs parties prenantes : le SIEL-TE prend à sa charge 50% du coût global de fonctionnement et sollicite une participation annuelle équivalente à 975 € pour la couverture des frais de fonctionnement de la borne de recharge électrique.

Il est demandé au conseil municipal de confirmer son intérêt pour l'installation de cette borne de recharge électrique sur la commune de Verrières en Forez ainsi que son accord pour une participation aux coûts de fonctionnement telle qu'évoqués plus haut.

Après discussion, l'assemblée municipale, à 3 voix POUR, 6 voix CONTRE et 1 abstention :

- **DONNE UN AVIS DEFAVORABLE** pour l'installation d'une borne de recharge électrique sur la commune de Verrières en Forez
- **N'APPROUVE PAS** une participation aux coûts de fonctionnement telle qu'évoqués plus haut.
- **N'AUTORISE PAS** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

PADD

Résumé des débats :

Le prochain PLUi regroupera l'ensemble des 87 communes du territoire. Afin d'établir ce PLUi, chaque commune est appelée à débattre sur un PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) commun à l'ensemble du territoire de Loire Forez et qui permet de dégager une vision politique et urbanistique.

Il paraît intéressant d'avoir une vision globale du territoire pour éviter des aberrations. La gestion des eaux pluviales, par exemple, doit s'envisager dans une logique amont/aval.

On remarque que ce document met en avant des points liés la diminution de l'artificialisation des sols (induite par la loi climat et résilience) : intensification de la densité parcellaire, rénovation de l'existant.

Des regrets :

- Il n'est pas évoqué de modes d'habitats alternatifs(tipis, yourtes, tiny house) ni d'incitations à des techniques de construction plus vertueuses comme l'utilisation de matériaux locaux tels que le bois pourtant abondant sur ce territoire
- Les solutions envisagées pour faciliter les mobilités paraissent « gadgets » et ne mettent pas en avant le développement des transports en commun.
- Le discours sur l'éolien tient du politiquement correct. On ne peut être à la fois pour le développement de l'éolien et contre les nuisances paysagères. Le choix entre pour ou contre doit être plus explicite et mieux assumé.

En conclusion, les participants estiment qu'il faut s'inspirer de ce qui s'est fait dans le passé soit pour ne pas recommencer les erreurs, soit pour valoriser les réussites.

Ils soulignent que chaque commune a ses particularités et que le fait de faire un document commun peut déboucher sur des incohérences si tous les dossiers sont traités de la même façon. Il ne faudrait pas que ce document soit trop compliqué ni trop restrictif.

Ils sont tous d'accord pour mener une réflexion sur la place des personnes âgées et leur maintien dans le centre bourg. Il y aura à ce sujet une réunion publique le 29 mai à Ecotay.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

- Ouverture du festival vendredi 17 mai à 19h. L'apéritif est offert par la mairie.
- Mise en place des tours de garde pour le PC du festival des Monts de la Balle.
- Mise en place de la tenue du bureau de vote pour les élections européennes du 9 juin 2024. Présentation du bureau. La date limite de dépôt des listes est le 18 mai. .
- Présentation du rapport d'activité de Loire Forez Agglomération.

QUESTIONS DIVERSES

Emilie Beraud :

Joël Ruiz :

Sandrine Vialle :

Cédric Pradines :

- inauguration des chemins le 1^{er} juin à 15 heures.
Il n'y a pas de support papier pour les circuits mais on les trouvera sur le site de la mairie et sur un panneau devant la salle des fêtes.
- Il y a 5 GR de pays sur la Loire qui sont gérés par la fédération de randonnées. Les tracés sont sur les sites de randonnées. Il n'y a pas de support papier.

Françoise Audin-Vernet :

- L'opération de collecte de fonds pour la restauration de l'orgue et du clocher de l'église a commencé. Les dons pour la réhabilitation de patrimoine religieux ouvrent droits à des réductions d'impôts de 75% aux particuliers et 60% aux entreprises.

Il y aura une manifestation le 28 juin à 18h30 à l'occasion de la signature de la convention de partenariat avec la fondation du Patrimoine. De nombreux supports de communication sont utilisés pour informer de cette collecte (annonce Illiwap, Stand sur le festival des Monts de la Balle, sollicitation auprès des associations du village pour mettre des stands lors des manifestations organisées par celles-ci, mails aux acteurs de la vie publique, ...)

- Réunion de coordination sur les travaux de l'église avec la DRAC, les architectes, les Amis des Orgues, LFA commande publique. On peut tabler sur une subvention de 40%. Mais la DRAC demande des dossiers établis sur la base d'offres de prix fermes et non d'estimation, ce qui implique une accélération du calendrier. La consultation des entreprises pour le travail sur l'orgue a donc lieu maintenant et celle pour le clocher aura lieu en septembre. Les travaux devraient pouvoir être lancés en 2025
- Lancement de l'étude « stratégie attractivité centre-bourg » avec LFA, pour déboucher sur un diagnostic synthétique en septembre.

Daniel Planchenault :

Kévin Klein :

Thierry Malhière :

- Deux locations sont actuellement vacantes.
- Voirie : une partie de la route de Phialely va être refaite en émulsion enrobé froid.
- Point à temps : rue des Cordonniers

Hervé Peyronnet :

Clément Robert :

L'ordre du jour épuisé, le conseil lève sa séance à 23 h - Signatures :			
PEYRONNET Hervé		MALHIERE Thierry	

